ABC SOLAR
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 3 000 euros
4 RUE DE LA BONNE MARE 27220 SAINT-GERMAIN-DE-FRESNEY
RCS EVREUX 931 785 604

(ci-après la "**Société**")

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 13/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre,
le 13 septembre,

Monsieur Brice GAILLARDON, propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la société ABC SOLAR et associé unique de ladite Société (ci-après "**L'Associé Unique**").

A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES :
- Modification de l'exercice social et modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités ;

Décision n°1 - Modification de l'exercice social et modification corrélative des statuts

L'Associé Unique décide, à compter de ce jour, d'effectuer la modification statutaire suivante :

Modification de la date de clôture de l'exercice social 31 Décembre 2024 au 31 Décembre 2025.

En conséquence, l'article ARTICLE 6 des statuts est modifié comme suit :

"Article ARTICLE 6 - Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

Cependant, l'exercice social en cours aura une durée exceptionnelle de 18 mois, jusqu'au 31 Décembre 2025.

Décision n°2 - Pouvoirs

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au Président, à toute personne spécialement habilitée à le représenter en qualité de représentant, au porteur d'un original, d'une copie, ou d'extraits du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités de droit.

CLÔTURE

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Le 19/09/2024

Signature de l'Associé Unique :

Monsieur Brice GAILLARDON